

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 64/97/SPCG portant approbation du budget de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Djibouti pour l'exercice 1964 .

n° 64/97/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 août 1964

Numéro JO
n° 8 du 01/09/1964

Date du numéro
1 septembre 1964

TEXTE INTÉGRAL

Est approuvé le budget de la Chambre de Commerce de Djibouti pour l'exercice 1964 arrêté en recettes et en dépenses à la somme de sept millions sept cent soixante-dix mille francs Djibouti (7.770.000 FD). Le Président de la Chambre de Commerce est autorisé à prélever sur le fonds de réserve, aux fins d'équilibre du budget, une somme de trois millions quarante mille francs Djibouti (3.040.000 FD).